

Commune de NOUIC
(Haute-Vienne)

Délibération n° 2024/34

**Désignation d'un référent Biodiversité des communes membres
de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche**

En exercice 11
Présents 10
Votants 10

L'an deux mil vingt - quatre
le 7 juin à dix -neuf heures
le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de
M. NOUGIER Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 31 mai 2024

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU,
MME DELUCHE, MM. BONNAUD, LEURS, CRUCHET, REBEYRAT,
PASCAL, MME GIRAUD.

ABSENTE : MME CIBERT

M. Patrick LEURS a été élu secrétaire



**DÉSIGNATION d'un RÉFÉRENT BIODIVERSITÉ des COMMUNES MEMBRES
DE LA COMMUNAUTÉ de COMMUNES du HAUT LIMOUSIN en MARCHE.**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courriel signé de M. Christian JACQUIER, Vice-Président de la CCHeM en charge du tourisme :

« Suite à la décision des élus de la CCHLeM de porter la thématique biodiversité comme l'un des axes majeurs de sa politique de développement et suite à la délibération du 3 avril 2023 sur l'appel à projet de la région Nouvelle Aquitaine « Nature et transition » le cabinet Auxilia Conseil a été chargé de la définition d'un plan stratégique de préservation et de mise en valeur de la biodiversité notre territoire. Cette stratégie devra définir avec précisions les plans d'actions à mettre en œuvre et les moyens pour y parvenir.

Par ailleurs, le groupe de travail biodiversité constitué d'élus et des techniciens de la CCHLeM continue d'identifier les projets liés à la biodiversité et fournir une assistance technique aux communes qui le souhaiteraient, via les filières de formation ad hoc du département et des départements limitrophes.

Dans le but d'assurer la meilleure information possible sur les avancées des travaux du groupe de travail et du cabinet Auxilia, » il est demandé aux communes membres de la CCHLeM de désigner un référent biodiversité. M. LEURS indique qu'il est intéressé par cette thématique

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- Désigne M. Patrick LEURS référent biodiversité pour la commune de Nouic

Certifié exécutoire.
Transmis à la Sous-Préfecture
Publié le 10 juin 2024

POUR EXRAIT CONFORME
Nouic, le 10 juin 2024

Le Maire
Serge NOUGIER

Mairie de NOUIC
87 (Haute-Vienne)